

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
 SAUMUR : 30 fr.
 16
 9
 Poste : 35 fr.
 18
 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne : 50 cent.
 Réclames : 30
 Vais divers : 75

RESERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la reproduction,
 avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS,
 8, place de la Bourse.

SAUMUR

25 Avril 1882.

Chronique générale.

L'Agence Havas transmet cette dépêche :

« Les renseignements parvenus jusqu'à présent sur les élections municipales complémentaires signalent des abstentions plus nombreuses encore que le dimanche précédent.

» Aucun résultat à Brest par suite de l'insuffisance du nombre des votants.
 » Les républicains triomphent à Cherbourg, Marseille; les conservateurs à Vannes, Roubaix; les intransigeants à Aix; les socialistes dans plusieurs villes du Midi.

A Roubaix (de même qu'à Vannes), la liste conservatrice a passé tout entière, y compris un frère de la Doctrine chrétienne (!).

LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

La session des conseils généraux aura été courte mais bonne; les vœux, les protestations formulées par nos assemblées départementales exerceront sur le Parlement une grande influence. La loi sur l'enseignement primaire et athée et l'exclusion des plus imposés du sein des conseils municipaux, ont été l'objet de nombreuses protestations, et nous constatons avec satisfaction que les républicains conservateurs se sont associés par leur vote à la campagne de résistance si vigoureusement entreprise par les membres de la droite.

Malgré les préfets, des conseils généraux ont émis le vœu que la loi sur l'enseignement primaire fût abrogée. A Angoulême, l'honorable et vaillant M. Laroche-Joubert a déposé en son nom et au nom de ses collègues un vœu tendant à l'abrogation de la

loi qui supprime l'adjonction des plus imposés.

L'exemple sera suivi par les autres assemblées départementales soucieuses des intérêts dont la défense leur est confiée.

Une autre grave question, et dont la solution intéresse vivement le cabinet, est celle qui est relative au dégrèvement de l'impôt foncier. On sait que 53 membres de la droite de la Chambre et 47 membres de la gauche ont présenté un amendement tendant à dégrèver de 40 millions l'impôt foncier. Plusieurs conseils généraux ont formulé un vœu dans ce sens; l'agriculture ruinée par le phylloxera, par la concurrence étrangère, ne veut plus être la vache à lait du Trésor public.

Or, M. le ministre des finances a déclaré qu'il combattrait cette proposition de dégrèvement.

Cette question peut donc provoquer un conflit parlementaire, peut-être même une crise ministérielle.

La République française est prise d'une terreur plaisante. Elle craint que, malgré la loi d'enseignement primaire athée et obligatoire, la liberté ne lui joue encore le tour de respirer. Là où les commissions scolaires ne seraient pas absolument à la dévotion du gouvernement et de la loi, l'athéisme ne pourrait pas fleurir. Ce serait monstrueux.

« Une commission scolaire hostile au principe de la loi peut rendre celle-ci illusoire en ce qui concerne l'obligation de l'instruction primaire. »

La commission scolaire municipale instituée dans chaque commune doit, dit la loi, surveiller et encourager la fréquentation des écoles. Rien n'empêche les curés de faire partie des commissions scolaires. A cette pensée, la République française frémit et, pour se remettre de cette alarme, elle demande que tout soit mis dans la main du préfet. S'il reste un atome de liberté, elle sent bien que sa loi est perdue.

C'est aujourd'hui que doit se réunir au Palais-Bourbon la commission du recrutement de l'armée que préside M. Gambetta. Il est probable que, par suite du grand nombre de députés encore absents de Paris, cette commission ne tiendra pas séance proprement dite, faute de membres, et s'ajournera à lendemain ou à un jour ultérieur.

Dès la reprise des travaux parlementaires, une campagne intime va être commencée à la Chambre pour amener les députés de l'extrême gauche et ceux de l'Union républicaine à renoncer avec éclat au bénéfice de leurs cartes d'abonnement sur le réseau français.

La commission des victimes du Deux-Décembre continuera, aujourd'hui, ses travaux au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Develle.

Elle reprendra le laborieux examen des nombreux dossiers qui lui ont été adressés par les commissions départementales et entendra les rapports rédigés pendant les vacances.

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« On sait que, dans un nombre considérable de communes, les écoles primaires communales sont dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes qui ont été maintenus par les conseils municipaux, malgré les efforts des autorités, préfets, recteurs, etc. »

» Le gouvernement, mettant à exécution la loi sur l'enseignement primaire laïque obligatoire, vient de trouver un moyen de forcer toutes les communes à se pourvoir d'instituteurs laïques.

» Si les conseils municipaux ne chassent pas les congréganistes, les congréganistes seront obligés de s'en aller d'eux-mêmes.

» M. Ferry va exiger des Frères l'enlèvement de tous les emblèmes religieux.

» Or, comme il est impossible que les Frères consentent à cette obéissance hon-

teuse, le ministre pense qu'ils abandonneront les écoles.

» Une circulaire va être adressée, dans ce sens, aux préfets, recteurs et maires.

» Ajoutons que la plupart des membres du cabinet sont opposés à cette mesure, qu'ils considèrent comme vexatoire.

» Mais M. Ferry, fort du vote des Chambres, aurait déclaré qu'il ne tiendrait pas compte de l'opinion de ses collègues.

En matière de persécution, nous croyons M. Jules Ferry capable de tout; aucune mesure vexatoire de sa part ne saurait nous étonner.

On s'occupe, dit-on, au ministère de l'intérieur, de relever les vœux des conseils généraux qui demandent l'abrogation de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire. Pourquoi? Est-ce pour les annuler, ou pour leur donner pleine et entière satisfaction? Cette dernière hypothèse serait sans conteste la meilleure et la plus favorablement accueillie par l'opinion publique, mais ce n'est pas une raison pour qu'elle soit la plus probable.

On annonce que le ministre des postes et des télégraphes prépare en ce moment un projet de loi abaissant de 45 à 40 centimes l'affranchissement des lettres circulant dans l'intérieur de la France. La nouvelle loi pourrait recevoir son application dès le 4^{er} juillet prochain.

Une souscription à dix centimes est ouverte par le *Droit social*, de Lyon, pour offrir un revolver d'honneur à Fournier, qui a voulu assassiner un industriel de Roanne, et à Florion, qui a voulu assassiner M. Gambetta.

La liste porte les mentions suivantes :
 Un partisan du couteau, — un nitro-glycérierard, — un tueur de patrons, — un exaspéré, — deux futurs exécuteurs, — une pétroleuse, — D... et sa femelle, — un pendeur anarchiste.

Le succès de cette souscription provoque

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

VIII

L'ENFER DE CHEROP-RUB-RO.

(Suite.)

Le déjeuner fut gai.

Un nombre invraisemblable de bouteilles y furent mises à mal. Le Sahara n'était plus au-delà de la limite du Tell (1), mais dans le gosier des chasseurs.

René, très-sobre par nature et qui, d'ailleurs, depuis son mariage, avait perdu l'habitude de ces sapes qu'il serait cruel de reprocher à nos braves officiers d'Afrique qui les paient, pendant les expéditions, de longs jours de faim et de soif, restait bien le plus souvent qu'il pouvait sur la défensive et répondait en riant aux plaisanteries inévitables qui attendent l'officier marié, débauché par ses camarades garçons, sur les « arrêts » que lui imposera sa femme à la rentrée, pour prix de son escapade.

Mais il était le héros de la fête. Il lui fallait ré-

pondre aux toasts innombrables et il attendait avec impatience la fin du repas. Quant à Landry, il buvait coup sur coup sans parvenir à s'étourdir.

Cependant l'indécision qu'on pouvait, quelques heures auparavant, lire dans son regard, faisait place, peu à peu, à une expression de méchanceté résolue.

Enfin, l'heure de la délivrance sonna. René put, sans affectation, invoquer des raisons de service pour se retirer. On se sépara sur une dernière santé ! Si, à compter le nombre des santés portées, le médecin-major avait quelque chose à faire pendant le reste de l'année, c'est que le régiment y mettrait de la complaisance.

A peine dehors, sous l'influence de l'air extérieur, René fut pris d'un étourdissement.

— Quels fous ! murmura-t-il ; je crois, ma parole, qu'ils m'ont grisé. Décidément, ils avaient raison, je suis rouillé... et j'en suis bien aise.

» Donnez-moi le bras, cousin, ajouta-t-il en se tournant vers Pierre qui l'avait accompagné, et allons tout de suite aux bureaux où les maréchaux-logis chefs doivent m'attendre. Puis nous repartirons immédiatement ; j'ai hâte d'être à Mustapha.

Malheureusement, René était en avance sur l'heure fixée à ses sous-officiers. Il voulut encore faire quelques tours de promenade avec Landry et celui-ci dirigea leurs pas vers le café du Cherop-rub-Ro.

— Tiens, fit-il tout à coup, voilà un établissement que vous ne connaissez pas, tout vieil Algérien que vous êtes.

— Ma foi non, répondit René. Qu'est-ce ?

— Entrons, nous avons encore une demi-heure à attendre. Venez voir.

René se laissa conduire en haussant les épaules, et nous l'avons vu s'asseoir aux abords de la table de l'Enfer et prendre peu à peu intérêt à la partie que jouait avec tant de déveine — pour employer le mot consacré, — le malheureux Arabe improvisé banquier.

Celui-ci continuait à perdre et les hurrahs de joie des pontes accompagnaient chacun de ses coups malheureux. Mais déjà René, sous la double influence de ce spectacle nouveau pour lui et du breuvage qu'on lui présentait et qu'il buvait inconsciemment sans s'apercevoir que Landry s'en abstenait, déjà René ne prenait plus en pitié l'Arabe.

Il se sentait attiré vers la grande table et résistait avec peine au désir d'activer la déroute du banquier.

Celui-ci, quelque en apparence absorbé par la partie, ne perdait pas un seul des mouvements de René et de Landry.

Peu à peu les joueurs, satisfaits de leur gain et craignant de le perdre, s'étaient retirés. Il ne restait plus dans la salle que sept ou huit personnes.

Le banquier n'en continuait pas moins à retour-

ner les cartes.

Tout à coup, il fixa sur Landry un regard impérieux. Ce dernier se leva.

— Il faut lui porter le dernier coup, dit-il à son compagnon.

Et il l'entraîna vers les places demeurées vides.

René n'avait plus, évidemment, conscience de ses actes. La chaleur étouffante de l'Enfer, jointe à la boisson toxiquée qu'on lui avait fait prendre, avait déterminé chez lui une sorte de congestion qui le laissait à la merci de son cousin.

Il tomba plutôt qu'il ne s'assit sur la chaise que lui présentait Landry.

Quelques minutes après, il était engagé dans le jeu et tout l'or qu'il avait sur lui était jeté sur la table.

Ce fut alors comme un rêve dont il ne put par la suite ressouder les visions.

Il se rappela bien qu'il avait pris des cartes, mis des enjeux, que son or était passé promptement aux mains de l'Arabe.

Puis, à un moment, il n'avait plus rien trouvé devant lui.

Il avait essayé alors de se lever, mais il était retombé sur sa chaise et, sans qu'il sût comment, son portefeuille qui contenait l'argent de sa solde s'était trouvé ouvert devant lui.

C'étaient des billets de banque maintenant qui couvraient le tapis.

(1) Top, colline, pays cultivé.

aujourd'hui les naïfs étonnements du *Siècle*. Les applications pratiques de la logique révolutionnaire agacent singulièrement la bourgeoisie libre-penseuse que satisfait la République actuelle et qui prétend demeurer à cette étape.

Le *Siècle* fulmine contre « les intrigants sans scrupule qui se sont donné pour mission d'entretenir les divisions sociales, d'exciter les passions des ouvriers contre les patrons, de faire enfin autant d'eau trouble que possible, pour y pêcher tout à leur aise. »

« Tout cela n'est qu'odieux, et le dégoût qui vous saisit étouffe presque l'indignation. »

Bien tardives, bien inexplicables ces vertueuses exclamations ! Ces « intrigants », et ces « fous », que font-ils, en somme, autre chose qu'obéir aux doctrines de révolte, au principe révolutionnaire, à l'éternel instinct du mal, déifié par la République ?

Les effarements de ces grands coupables qui poussent la société sur la pente du bouleversement social et qui jettent les hauts cris, quand le danger devient imminent, feraient sourire si les conséquences ne menaçaient l'avenir de la patrie.

Un fonctionnaire du département de l'Ardeche nouvellement décoré vient d'être arrêté pour malversation.

Son dossier relate plusieurs condamnations antérieures, et on se demande comment le conseil de l'ordre a pu accueillir favorablement la demande de décoration qui lui a été soumise en faveur de ce fonctionnaire.

Le 9 avril courant, un incendie, qui avait pris de grandes proportions, détruisait complètement la boulangerie Dubois, à Eyreux.

Les prêtres et les religieuses de Vernon ont montré un dévouement admirable, qui a été signalé par les journaux de la localité.

Une médaille d'honneur a été demandée pour un vénérable ecclésiastique qui avait fait preuve d'un grand courage. Mais la médaille lui est refusée. Un prêtre qui accomplit des actes de dévouement, est-ce que c'est extraordinaire ?

Et là-dessus : Vive la République !

ALGERIE et TUNISIE.

Le *Vérité* a publié la curieuse note suivante, dont nous lui laissons la responsabilité :

« Une piquante nouvelle nous arrive de Tunisie :

« Dès le départ de M. Rouslan, le personnel du ministère de France a été soumis à un examen minutieux, et il est résulté de cette enquête que pas un des fonctionnaires de son administration n'a pu être compris dans la nouvelle organisation. »

« On aurait difficilement imaginé un épi-

Il entendait vaguement les exclamations des quelques spectateurs sur le bonheur de l'Arabe.

Ses tempes battaient, le sang brûlait ses veines. Ses yeux injectés ne percevaient plus que confusément les objets.

Il se cramponnait pour ne point glisser de son siège.

Puis le burnous blanc de l'Arabe disparut à ses yeux ; tout bruit cessa à ses oreilles. Son corps se pencha sur la table.

Il s'endormit, la tête appuyée sur son portefeuille entièrement vide.

Dans la pièce voisine, l'Arabe, qui avait rejeté son burnous en arrière et ne se donnait plus la peine de déguiser sa voix, était resté seul avec Landry et Assaverie.

— Voilà votre part, dit-il en jetant devant eux une liasse de billets.

— Toi, Assaverie, tu vas faire en sorte que tout le monde sache, d'ici à une demi-heure, qu'un chasseur d'Afrique a perdu une somme importante dans un tripot. L'or que je te donne l'indemniserait largement des risques que tu peux courir ; je n'ai pas besoin de te recommander le silence. Ta vie est entre mes mains. Un mot, un seul, qui puisse me compromettre et je l'envoie à l'échafaud.

Quant à toi, Landry, tu es bien fait des difficultés pour m'obéir, et je ne me dessaisirai pas encore de ceci.

logue plus concluant à toutes les édifiantes histoires de l'expédition tunisienne. »

Voici maintenant les dépêches de l'Agence Havas :

Tunis, 23 avril.

« Ce matin, sur l'ordre du Bey, les soldats chargés de la garde de Taieb-Bey ont été relevés par Larbi-Zarouck, qui a apporté au prince prisonnier une ordonnance beylicale lui rendant la liberté. »

« Peu après, Taieb-Bey a quitté l'appartement qui lui servait de prison et s'est rendu chez son frère pour le remercier. »

« Ce devoir accompli, le prince s'est rendu à son palais de la Marsa, où il habitera de nouveau désormais. »

« Dans l'après-midi, il doit se rendre chez le ministre résident pour lui exprimer sa reconnaissance, car c'est grâce aux démarches faites par M. Cambon qu'il doit son élargissement. »

« Taieb-Bey a promis à son frère de renoncer à certains personnages de son entourage qui, avant son incarcération, avaient intrigué pour détrôner le Bey. »

« Le rapport de M. Cambon sur les réformes à introduire en Tunisie paraîtra demain. »

REVUE FINANCIÈRE.

La dernière semaine, qui avait si bien débuté, semblait devoir amener une continuation de la hausse. Mais ces dispositions ont tout à coup fait place à une mauvaise humeur de la part de la spéculation qui s'est mise à frapper sur les sociétés de crédit en apprenant que certaine d'entre elles, par mesure de prudence, distribuait un léger dividende et portait le surplus à la réserve.

Ces fâcheuses dispositions ont eu une grande influence sur nos rentes.

Ainsi, le 3 0/0 qui cotait 84 est tombé à 83.87 ; l'amortissable a reculé de 84.17 à 84.02 ; le 5 0/0 seul s'est tenu avec une certaine fermeté, et de 118.15 est arrivé à 118.22.

La Banque de France a progressé de 5,125 à 5,200.

Le bilan a démontré que les rentrées d'or se poursuivent, puisqu'elles se sont élevées à sept millions et demi.

Le Crédit Foncier a montré une grande fermeté à 1,650.

Il se maintient au-dessus des autres valeurs de crédit. Son caractère d'institution d'Etat et le développement régulier de ses prêts hypothécaires, justifient entièrement cette bonne tenue.

Les obligations foncières 4 0/0, qu'il émet à 480 francs, obtiennent les faveurs de l'épargne. Le public trouve dans ces titres une sécurité absolue et un revenu net de 4 0/0, ce qui est un taux convenablement élevé, quand il s'agit d'une valeur de tout repos.

Signalons les obligations à lots des emprunts 1879 qui gagnent avec fermeté à mesure qu'elles approchent de leur entière libération. Il est à remarquer qu'elles donnent un produit annuel de 15 francs, qu'elles sont remboursables à 500 fr., et qu'elles participent chaque année à six tirages de lots variant de 1,000 à 100,000 fr.

La Foncière de France et d'Algérie se négocie à 500 fr.

Son excellente situation lui donne droit à des cours plus élevés. Cette société n'immobilise pas ses capitaux en achats d'immeubles, elle prête sur hypothèque. Après le Crédit Foncier, elle loue, achète des terrains qu'elle loue avec promesse de vente à des entrepreneurs. Ce mode d'opérer lui assure des bénéfices sérieux.

Remarquons que la Société Française Finan-

Et il montrait un papier que Landry voulait lui arracher.

Mais la main de fer de Deris, car c'était lui qui, sous un déguisement, venait de dévaliser le malheureux René, le cloua à sa place.

— Non, pas encore ! plus tard peut-être si je crois pouvoir me fier à toi ; tu as de l'argent, va-t'en. On attribuera ta disparition à la honte que tu auras ressentie d'avoir entraîné ton parent dans cette ruine. Si tu parles, si, surtout, tu revois Jeanne, le soir même le faux commis par toi sera entre les mains du procureur. C'est l'infamie, c'est le bûche. Choisis !

— Misérable ! murmura Landry.

Deris haussa les épaules.

— Allons ! pas de grands mots, fit-il. Le misérable, aux yeux de tous, ce sera toi, si tu n'es pas prudent. Je reviendrai ici dans une heure sous mon véritable nom chercher René. Que je ne t'y trouve plus.

Il fut obéi.

Landry avait, en effet, pour parer à ses folles dépenses, contrefait la signature de Deris sur une traite importante, et Deris était en possession de cette traite au moyen de laquelle il tenait le faussaire sous sa dépendance.

Il venait de s'en servir pour contraindre Landry à l'aider dans l'horrible trame qu'il voulait ourdir.

La peur l'emporta encore chez Landry sur le

cière s'est tenue ferme au cours acquis précédemment, c'est-à-dire 1,030, destiné à être dépassé et laissé très-loin dès que l'épargne aura un peu repris confiance, ce qui ne peut guère tarder.

L'attitude des autres valeurs, telles que le Crédit de France, la Banque Romaine, est des plus décourageantes ; elles sont au-dessous du pair, et l'on sait qu'une valeur quand elle atteint les bas cours reprend difficilement.

Sur les bons de l'Assurance Financière, il y a eu quelques transactions entre 295 et 300. Acheter ces titres et les mettre en portefeuille c'est faire œuvre de sage prévoyance, car on peut être certain que chaque bon sera remboursé à 2,500 fr.

Il en est de même des Polices de capitalisation de cette société qui pour un versement de 1 fr. par mois sont remboursées à 500 fr. par tirage ayant lieu chaque mois.

Les valeurs industrielles ont été, cette semaine, très-agitées, après avoir été tour à tour reprises et délaissées.

Le Suez a perdu 10 fr. à 2,587.50.

Le Gaz n'a faibli que de 2 fr. 50 à 1,530.

Parmi nos chemins de fer, il faut citer en première ligne : Le Midi qui, de 1,302.50, s'est élevé à 1,310 après 1,335. Le Nord est moins ferme à 2,135.

Chronique militaire.

Le général Schmitz, commandant le 9^e corps d'armée, a envoyé à M. le préfet de la Vienne la lettre suivante :

« Monsieur le préfet,

« J'ai l'honneur de vous donner connaissance des dispositions prises par M. le ministre de la guerre, à la date du 22 mars dernier (dispositions relatives à l'exécution des manœuvres d'automne en 1882) :

« Les réservistes devront être prévenus par affiche que ceux d'entre eux qui aimeront un ou deux chevaux de trait, propres à faire un bon service, pourront être chargés de la conduite des fourgons, et recevront une allocation de 5 fr. par cheval et par jour, à titre de frais de location. Les chevaux seront nourris aux frais de l'Etat. »

« Les réservistes qui voudront user de cette disposition, devront, 15 jours avant l'appel des 28 jours, en prévenir le commandant du recrutement de la subdivision sur le territoire de laquelle ils résident ; ils recevront des convocations particulières. »

La mise en usage pour les officiers de cavalerie, d'infanterie et du génie, d'un dolman simple et commode fait espérer à beaucoup d'officiers de l'artillerie et du train des équipages que ce nouveau modèle sera substitué prochainement au dolman avec tresses qu'ils portent depuis longtemps déjà. Nous serions heureux, dit le *Progrès militaire*, de voir le ministre faire ce nouveau pas dans l'unification des tenues.

On a fait le relevé suivant des membres du Sénat appartenant à l'armée active :

Général Lecointe, gouverneur militaire de Paris.

Général Chanzy, commandant le 6^e corps d'armée.

remords, et le soir même il quittait Alger.

Quant à Pedro Assaverie, gredin de la pire espèce, il était depuis longtemps l'esclave de Deris qui n'avait, ainsi qu'il l'avait dit, qu'un mot à prononcer pour le faire arrêter comme complice d'un assassinat compliqué d'incendie et de vol, dont la justice n'avait pu encore retrouver les auteurs.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.

Tournées Artistiques en France et à l'Étranger.
M. ÉMILE MARCK, directeur.

VENDREDI 28 avril 1882,

Avec l'autorisation spéciale et exclusive de MM. Erckmann-Chatrian, une seule représentation de l'immense succès actuel de la Comédie-Française :

LES RANTZAU

Pièce en 4 actes, de MM. ERCKMANN-CHATRIAN, Représentée pour la première fois, à la Comédie-Française, le lundi 27 mars 1882.

M. ÉMILE MARCK, 1^{er} rôle du théâtre de l'Odéon, remplira le rôle de M. Florence.

M^{lle} CHAMBLAY, du théâtre de l'Odéon, remplira le rôle de Louise Rantzau.

M. CHÉRY, de la Comédie-Française, Jean Rantzau.

M. RANEAU, de l'Odéon, Jacques Rantzau.

Général Gresley, commandant le 3^e corps d'armée.

Général de Lajaille, inspecteur général.

Général Grévy, commandant général.

Général d'Andigné, commandant une division.

Général Faidherbe, grand chancelier.

Général d'Andlau, commandant une brigade.

Général Duffin, commandant l'École.

Général Péliassier, inspecteur général.

Labordère, chef de bataillon au 1^{er} corps.

l'usage du téléphone a été essayé plusieurs fois avec succès dans les manœuvres militaires. Une nouvelle expérience, pleinement réussie, a été faite le 4 avril à Paris. Le 89^e de ligne, où sont enrôlés à ce moment quelques territoriaux et réservistes, faisait une marche militaire du pont de la Légion-d'Honneur.

Le colonel, en tête du bataillon du centre, perche a fait apporter à la manœuvre le téléphone. Les fils ont été déroulés, et mis en communication avec le capitaine commandant l'avant-garde. Les ordres ont été transmis et les réponses recueillies sans aucune difficulté et avec une grande précision : ce sont là des résultats qui peuvent être d'une grande utilité à un moment donné. (Progrès militaire.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

La première colonne du 2^e régiment pontonniers, composée de l'état-major et sept compagnies, est arrivée à Saumur le matin, vers 8 heures 1/2.

Cette première colonne, partie de Paris à 5 heures 1/2, quittera Saumur le matin à 4 heures, se dirigeant vers le Sud.

Demain mercredi, la seconde colonne, même régiment, composée également de sept compagnies, s'arrêtera et couchera à Saumur.

L'inspection générale de la gendarmerie en 1882, est répartie en sept arrondissements.

M. le général de brigade Melon est nommé comme inspecteur général du 2^e arrondissement, comprenant les 9^e, 9^e bis, 12^e bis, 13^e et 13^e bis légions.

Le *Journal officiel* promulgue la loi autorisant le gouvernement à mettre en vente des enveloppes et bandes revêtues du timbre d'affranchissement.

Aux termes de la nouvelle loi, le gouvernement aura également la faculté de faire imprimer le timbre d'affranchissement sur les enveloppes et bandes présentées au public au timbrage.

Des décrets insérés au *Bulletin des lois* termineront le prix à percevoir pour leur du papier, en sus du prix du timbre, et les prix et conditions du timbrage des enveloppes et bandes présentées au public au timbrage.

ANGERS.

Hier, vers 2 heures 1/2, M. le baron Thomas, commandant de la Remonte, se promena, lorsqu'en arrivant sur le boulevard des Pommiers, son cheval fit écart et le désarçonna. Il a été immédiatement transporté à son domicile ; ses blessures paraissent assez graves.

Nous apprenons la mort du R. P. Georges Schlosser, un des glorieux expulés de 29 mars, décédé dimanche, à Angers, de sa 79^e année.

On se rappelle que, lors de l'exécution de ce fameux décret, le bon vieillard, éprouvé par la fatigue et d'émotion, traversa la ville au bras d'un honorable habitant d'Angers, et fut reçu avec l'hospitalité à l'Esvière. (Le P. Schlosser était proche parent de M^r l'Évêque d'Angers.)

Chemin faisant, il racontait que c'était pour la troisième fois qu'il était expulsé de la haine du nom de Jésus-Christ.

Les obsèques du P. Schlosser ont eu lieu ce matin en l'église Saint-Serge.

THOUARS.

On écrit de Thouars (Deux-Sèvres), le 23 avril :

Un attroupement, composé de 150 ouvriers du chemin de fer, s'était formé, hier, vers deux heures de l'après-midi, devant la maison de l'entrepreneur, dans le but d'obtenir les règlements de leurs comptes.

Le maire et la gendarmerie accoururent sur les lieux, mais ne purent parvenir à rétablir l'ordre.

On dut requérir un détachement du 125^e de ligne, en garnison ici, et les trois sommations furent faites aussitôt. Après quoi, la dispersion eut lieu par la force.

Quatre arrestations ont été opérées. Les individus arrêtés ont été dirigés sur Bressuire.

L'ordre est aujourd'hui complètement rétabli.

LE FRATRICIDE DE CHATEAUNEUF.

Le Mercure Segréen nous apprend que cette affaire a été jugée le 19 avril par le tribunal correctionnel de Segré.

Edin n'a que 40 ans. Il est inculpé de coups et blessures sur la personne de son petit frère âgé de 3 ans.

Les détails du délit commis à Châteauneuf-sur-Sarthe, racontés et commentés par la presse, doivent être encore présents à la mémoire de nos lecteurs.

Envoyé à une ferme voisine par ses parents, Edin avait été contraint par eux d'emmener son petit frère Louis. Après avoir menacé ce dernier de lui faire du mal s'il le suivait, Edin, passant de la parole à l'action, le frappa à la tête avec des cailloux, sur l'œil droit avec un morceau de bois, puis, pour étouffer les cris que la douleur arrachait à son frère, lui entonça un bâton dans la gorge. Recueilli par un fermier qui suivait la route et dont la venue avait fait fuir l'inculpé, le petit Louis fut ramené chez ses parents dans un état presque désespéré.

Grâce aux bons soins dont il a été entouré aussitôt, une quinzaine de jours a suffi pour le guérir de ses blessures.

Les renseignements recueillis sur Edin sont loin d'être bons.

Le tribunal déclare qu'il a agi sans discernement, mais le renvoie dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 20 ans accomplis.

L'explosion du Ripault.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

L'inhumation des trois malheureux, tués par l'explosion dont nous avons déjà parlé dans notre dernier numéro, a eu lieu hier dans la commune de Monts. Une foule considérable y assistait. La population entière avait voulu donner un témoignage de sympathie aux familles des victimes si cruellement frappées.

Desbordes laisse une veuve et trois enfants en bas âge; il était âgé de trente ans environ.

Stelin, âgé de 35 ans environ, avait six enfants, tous en bas âge. Quelle situation effroyable pour la veuve et pour ses enfants qui restent absolument sans ressources !

Genty était également marié. Sa veuve est enceinte.

La situation de ces trois familles est navrante. La charité publique sera touchée d'une si grande infortune et ne manquera pas, nous l'espérons, de donner les secours que la situation exige.

Comme nous l'avons déjà dit, le bâtiment où l'explosion a eu lieu a été complètement détruit.

Les trois victimes trouvées au milieu des débris portaient des blessures, mais on pense que celles-ci n'étaient pas assez graves pour entraîner à elles seules la mort.

Les ouvriers ont péri par asphyxie.

M. le procureur de la République, accompagné de M. le juge d'instruction, s'est transporté sur les lieux, samedi dernier, et a commencé une enquête.

Quant à présent, les causes de l'explosion sont inconnues.

La commotion résultant de cette explosion a causé quelque dommage aux bâtiments voisins.

La perte totale causée par cet accident est approximativement évaluée de 40 à 42 mille francs.

TOURS.

On lit dans l'Indépendant :

Nous avons dernièrement parlé d'une femme, jeune encore, ne paraissant pas jouir de toutes ses facultés mentales, qui inquiète plusieurs personnes de la ville et les oblige à des mesures de précautions; nous pensons que la police devrait chercher à savoir l'état réel de cette infortunée.

Pour compléter les informations, nous sommes avisés que ces jours derniers une femme se présentait habilement à domicile, avec la recommandation d'un nom des plus honorables de notre ville, pour faire une collecte destinée à lui procurer les moyens d'aller assister une de ses filles, atteinte d'une lèpre horrible, et devant subir à l'hôpital de Saumur un long et pénible traitement. Informations prises, rien, dans les dires de cette femme, n'a pu être reconnu vrai; l'adresse qu'elle avait donnée était fautive.

La police, croyons-nous, ferait bien de rechercher ces deux femmes qui, journellement, exploitent la crédulité de nos compatriotes.

Elections municipales complémentaires du 23 avril 1882.

VILLE D'ANGERS.

La lutte était engagée surtout entre M. Bichon, républicain, et M. Chrétien, socialiste. Le premier a été élu par 329 voix. M. Chrétien en a obtenu 320. On voit que ces deux candidats se suivaient de très-près.

Du premier au second tour de scrutin, M. Bichon a perdu 40 voix et M. Chrétien en a gagné 21. — 523 électeurs ont fait défaut au scrutin. En tenant compte des absences ou empêchements réels, nous pouvons dire que 250 au moins se sont abstenus par indifférence ou découragement, et l'un ne vaut pas mieux que l'autre.

De fait, l'élu, M. Bichon, va représenter le quart des électeurs de la section. C'est la minorité qui fait la loi.

Le Patriote dit, au sujet de cette élection :

Les intransigeants, les gainistes, les membres les plus actifs de la coterie Robert, Béchet et C^{ie}, viennent de subir un sérieux échec et de recevoir un avertissement en bonne forme.

VILLE DE POITIERS.

On lit dans le Journal de la Vienne :

Belle et bonne journée, dimanche, pour la République et les républicains.

Il y avait, comme on sait, un second tour de scrutin, pour les élections complémentaires municipales.

Les trois candidats de l'Avenir ont été élus :

- M. Pothet-Lechasseux, par 4,032 voix.
M. Dubrocq, par 4,027.
M. Patraut-Champion, par 4,025.

Il y a eu 4,412 votants, sur 8,254 électeurs inscrits. Nos nouveaux conseillers municipaux peuvent être fiers du nombre de voix que leur nom réunit.

VILLE DE VANNES.

Electeurs inscrits... 3.214
Votants... 4.904

Liste conservatrice.

- MM. Batby-Berquin, avocat... 4.706
Caradec, avocat... 4.556
Labordette, négociant... 4.554
Riou... 4.547
Muiron... 4.544

Liste républicaine.

- MM. Prulhière, agent-voyer en chef... 4.298
Thomazi, juge... 4.223
Salmon... 4.164
Audin... 4.149
Eon... 4.048

Ainsi, le premier de la liste conservatrice a obtenu 508 voix de majorité sur le plus favorisé des républicains.

Ce succès est dû à la classe ouvrière, qui ouvre enfin les yeux. — Ainsi la section de Saint-Patern a donné plus de 400 voix de majorité à la liste conservatrice.

Les républicains sont consternés...

Quelques-uns ont voulu crier : Vive la République ! La majorité a riposté par le cri : Vive la Liberté !

LE MOIS DE MARS.

Dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars, le vent, chassant du sud avec violence, a amené des giboulées, mêlées d'eau et de grêle; puis, après l'ouragan, le vent a dévié à l'ouest, et l'atmosphère nébuleuse a donné des pluies bienfaisantes pendant trois jours.

Le 4, un brouillard épais couvrait l'horizon dans la matinée, et le ciel s'est éclairci dans l'après-midi, laissant voir le soleil pendant le reste du jour et les étoiles pendant la nuit. Le vent s'était porté au nord.

Le 5, une gelée blanche, suivie d'un beau temps, faisait appréhender le froid; mais le 6 le vent, se prenant à souffler de l'ouest, a amené de petites pluies et rendu l'air plus doux. Cette modification atmosphérique n'a pas eu les suites qu'on espérait; car, dans la nuit du 7, le vent tournait au nord-ouest, les nuages se dissipèrent et une gelée matinale blanchissait le sol. A partir de ce jour jusqu'au 22, soit par le vent nord-ouest, nord, nord-est et sud-est, soit par le ciel clair ou nuageux, le temps s'est maintenu au sec sous un soleil radieux et chaud. Dans cet interstice, il y a eu trois matinées de brouillards, les 9, 10 et 11, et une gelée blanche le 19.

Le 22, le vent du nord très-vif refroidissait sensiblement la température. Dès l'aube jusqu'à midi, le ciel est resté découvert; mais, dans la soirée, le vent s'est mis à souffler par rafales et des nuages fugitifs ont laissé échapper quelques pluies froides de courte durée. Deux jours après, l'air est devenu moins vif; le 26, le vent d'ouest, assez violent, amenait de petites pluies bienfaisantes; et à compter du 27 jusqu'à la fin du mois, soit par le vent d'ouest ou sud-ouest, le ciel a été nuageux, couvert, nébuleux, et le temps incertain, peu de pluie, avec un léger refroidissement de la température.

Dans ce mois, nos arbres fruitiers sont couverts de fleurs; les vignes ont leurs branches chargées de bourgeons fructifères; les blés poussent avec vigueur, et les travaux du printemps s'opèrent sans entraves. On ne redoute plus que les perturbations. Selon les dictons agricoles, les jours de brouillards en mars sont autant de gelées en mai. N'oublions pas les brouillards des 4, 9, 10 et 11 mars, pour prémunir nos espaliers contre le redoutable fléau, sous la lune rousse.

31 mars 1882.

TH. YVERT.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 23 avril 1882.

Versements de 96 déposants (11 nouveaux), 26,863 fr. 22 c.

Remboursements, 20,860 fr. 87 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 100.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levéés.

Publications de mariage.

Théophile-Lucas Gazeau, caissier-comptable, et Berthe-Louise Caillé, sans profession, tous deux de Saumur.

Pierre-Louis Commeau, cultivateur, de Trèves-Cunault, et Marie-Louise Bompois, cultivatrice, de Saumur.

Auguste-Jules Deshayes, menuisier, et Adèle-Marie Gros, chapeletière, tous deux de Saumur.

Faits divers.

Un affreux malheur vient d'arriver sur la rivière du Gard, grossie par les pluies.

Trois jeunes filles de la commune de Calmette qui se rendaient à Saint-Chuptes, chef-lieu de canton, prises de vertige au moment où elles longeaient la passerelle jetée sur le Gardon, sont tombées dans un gouffre. Deux y ont trouvé la mort et l'autre a pu être sauvée par un brigadier de gendarmerie accouru aux cris désespérés de ces infortunées.

Les deux cadavres viennent d'être retirés

de l'eau sur la rive de Dions, près Nîmes, à dix kilomètres environ du point où ces malheureuses jeunes filles ont trouvé la mort.

Une fabrique de vin clandestine. — La brigade de l'administration de l'octroi chargée de la recherche de la fraude vient, après une surveillance de plus de quinze jours, de découvrir une fabrication clandestine de vins de raisins secs dans un local situé rue Cadet, à Paris.

On a trouvé et saisi près de deux cents hectolitres de vin fabriqué.

L'avant-dernière semaine, à Châteaudun, pendant le défilé de la cavalcade du cirque Sanger, la cage aux lions s'est ouverte. Un des lions, profitant de l'occasion, était déjà à moitié hors de la cage, que les spectateurs fuyaient de tous côtés, en proie à une panique facile à comprendre.

Fort heureusement, dans cette foule peu accoutumée aux rapports avec le seigneur à la grosse tête, se trouvait un héros, un vrai héros, lequel brandissant son... parapluie, fit rentrer la bête dans sa tanière grillée. Le dompteur accourut et referma la porte avec une précaution non superflue.

CE QU'IL Y A DANS UN JOURNAL AMÉRICAIN.

Voici d'après un journal américain une statistique d'imprimerie assez curieuse :

Sur les cent quarante-quatre colonnes livrées aujourd'hui aux lecteurs du Herald, es annonces en absorbent cent.

Pour reproduire cette immense masse de matière en caractères, il a fallu le travail de cent vingt compositeurs et de trente correcteurs. Le nombre moyen de lettres, dans une colonne du Herald, est d'environ trente mille; de sorte qu'en huit heures les cent vingt compositeurs ont manié environ quatre millions trois cent mille lettres.

Pour tirer les trois feuilles doubles formant le numéro, sept presses doubles ont fonctionné à toute vitesse livrant à la fois quatorze exemplaires du journal. En vue de ce tirage, chacune des vingt-quatre pages a été clichée quatorze fois, ce qui fait un total de trois cent trente-six clichés. Chacun de ceux-ci pesant quarante livres, le total du métal nécessaire a dépassé treize mille livres.

Le nombre des annonces approche de quatre mille, variant de deux lignes à deux colonnes chacune. Outre cet important assemblage d'avis d'affaires, quarant-huit colonnes de matière, contenant les nouvelles du jour de toutes les parties du monde habité. Or, la matière contenue dans un numéro du New-York Herald représente à peu près deux volumes de 500 pages in-48, édition courante de Paris.

Et cela coûte cinq cents, soit vingt-cinq centimes.

CONSEILS ET RECETTES.

UNE PLANTE D'APPARTEMENT INSECTICIDE. — L'éloge du ricin, employé à l'ornementation des jardins, n'est plus à faire. Tout le monde a pu apprécier ses qualités décoratives, qu'il soit isolé, planté par groupes ou associé à d'autres plantes à beau feuillage.

On sait aussi qu'il réussit très-bien comme plante d'appartement, et qu'étant donnés sa vigoureuse végétation et le peu de soins qu'il demande, il peut rendre sous ce rapport de grands services.

Mais ce que beaucoup de personnes ignorent, c'est qu'il possède à un haut degré, parait-il, des qualités insecticides.

En effet, M. Raffard a donné, dans le Bulletin de la Société d'horticulture de Limoges, les détails suivants, qui font connaître ce précieux avantage :

Le propriétaire d'un café ayant placé un pied de ricin dans sa grande salle, fut fort surpris en s'apercevant, quelques jours après, qu'il ne restait pas une seule mouche vivante dans cette pièce. Une quantité considérable de mouches mortes se trouvaient sous le ricin, ou restaient adhérentes à la partie inférieure de ses feuilles.

M. Raffard conseille d'essayer l'emploi en décoction des feuilles de ricin pour la destruction des pucerons et autres insectes, dont on a tant de peine à débarrasser les serres qu'ils ont envahies.

(Ami des Campagnes.)

Marché de Saumur du 23 avril

Blé comm. (Ph.)	—	Huile de noix	50	125	—
From. 1 ^{er} q. (Ph.)	23	Huile chene	50	—	—
Froment (Ph.)	77	Graino tréfle	50	—	—
Halle, moy. 77	22 58	— Luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	85	—
Orge	65	— Luzerne	780	80	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	50	—
Fèves	75	— Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	— Chre Jaune	50	190	—
— rouges	80	— Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis	50	13	2	—	—
Farine, culas	157	61	3	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{er} qualité	100 à 120
Id., 1881, 2 ^e id.	100 à 120
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 ^{er} id.	100 à 120
Id., 1881, 2 ^e id.	100 à 120
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{er} id.	105 à 120
Id., 1881, 2 ^e id.	100 à 120
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{er} id.	85 à 100
Id., 1881, 2 ^e id.	80 à 100
La Vienne, 1881, 1 ^{er} id.	75 à 100

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1881, 1 ^{er} id.	150 à 160
Id., 1881, 2 ^e id.	150 à 160
Champigny, 1881, 1 ^{er} qualité	150 à 200
Id., 1881, 2 ^e id.	150 à 200
Id., 1881, 3 ^e id.	150 à 200
Varrains, 1881, 1 ^{er} id.	125 à 130
Varrains, 1881, 2 ^e id.	125 à 130
Bourguell, 1881, 1 ^{er} qualité	150 à 105
Id., 1881, 2 ^e id.	150 à 105
Id., 1881, 3 ^e id.	150 à 105
Id., 1881, 4 ^e id.	150 à 105
Restigné 1881, 1 ^{er} id.	140 à 145
Id., 1881, 2 ^e id.	140 à 145
Chinon, 1881, 1 ^{er} id.	140 à 150
Id., 1881, 2 ^e id.	135 à 150
Id., 1881, 3 ^e id.	135 à 150
Id., 1881, 4 ^e id.	135 à 150

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :


1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FAVEUR SPÉCIALE
ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.
AU LIEU
DE
8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la *Lanterne d'Arlequin* est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, rue Richelieu, 13, à TOURS.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à M. REJON et C^{ie}, banquiers, rue La Pérouse, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne requiert aucune indication extérieure.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	9 h. 50 matin.	11 h. 12 matin.	11 h. 12 matin.	11 h. 12 matin.
8 25 —	—	—	—	—	—
11 15 —	7 39 soir.	—	—	—	—
1 17 soir.	4 55 —	—	—	—	—
4 55 —	—	—	—	—	—
7 50 —	11 48 —	—	—	—	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 50 matin.	11 h. 12 matin.	11 h. 12 matin.	11 h. 12 matin.
8 35 —	5 17 soir.	—	—	—	—
12 15 soir.	3 50 —	—	—	—	—
6 45 —	10 47 —	—	—	—	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 15.

P. GODBT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 AVRIL 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	83 8	83 70	Nord	2130	2135	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	84	84 95	Orléans	1290	1290	Dép. de la Seine, emprunt 1857	248	249 50
3 % amortissable nouveau	—	—	Ouest	812 50	805	Obligations foncières 1877	—	—
4 1/2 %	111 50	111 25	Compagnie parisienne du Gaz	1595	1590	Obligations communales 1879	441	440
5 %	118 20	118 10	Canal de Suez	2615	2585	Obligat. foncières 1879 3 %	447 50	446 25
Obligations du Trésor	512	510	C. gén. Transatlantique	550	550	Est	375	375
Obligations du Trésor nouvelles	512	512	OBLIGATIONS.			Midi	374	374
Banque de France	5240	5200	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	501	502	Nord	379	380
Comptoir d'escompte	1046	1040	— 1865, 4 %	516	517	Orléans	375	375
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1650	1630	— 1869, 3 %	399	399	Ouest	374	373
Crédit de France	305	315	— 1871, 3 %	390 50	393 75	Paris-Lyon-Méditerranée	373	373
Crédit mobilier	572	580	— 1875, 4 %	515	515	Paris-Bourbonnais	375	380
Est	768	757 50	— 1876, 4 %	512	515 50	Canal de Suez	558	560
Paris-Lyon-Méditerranée	1787	1780						
Midi	1313	1320						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin, express-poste	—
6 — 45 — — omnibus	—
8 — 56 — — omnibus-mixte	—
1 — 25 — — soir	—
3 — 32 — — express	—
7 — 15 — — omnibus	—
10 — 37 — — (s'arrête à Angers)	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte	—
8 — 21 — — omnibus	—
9 — 43 — — express	—
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte	—
4 — 44 — — omnibus	—
10 — 28 — — express-poste	—

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 d'arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e HENRY LECOY, avoué,
rue Dacier, n° 28, à Saumur.

Extrait
DE JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS.

Par jugement par défaut du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

La dame Louise CHEVALIER, épouse de M. Charles-Louis YVARD, ancien notaire à Villaines-la-Juhel (Mayenne), ladite dame demeurant à Saumur.

A été déclaré séparée de biens d'avec son mari, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France.

Pour extrait certifié sincère et véritable par le soussigné, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur et de la dame Yvard.

Saumur, le vingt-cinq avril mil huit cent quatre-vingt-deux.
(240) LECOY.

Etude de M^e C^e MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques,
Par suite de faillite,
Le mardi 2 mai 1882, à une heure après midi
A Saumur, rue Beaurepaire, au domicile de MM. LAN ET C^{ie}, banquiers.

DANS MEUBLES
ET OBJETS MOBILIERS
Ci-après désignés.

Bureau en noyer, table en vieux chêne, casier à registre, presse à copier, balance et série de poids, coffre-fort, cartons, fauteuil de bureau, appareils à eau et à gaz.

Bibliothèque, bureau, fauteuil, chaises, cartonier, le tout en bois noir et en vieux chêne sculpté, grande glace, coupes, vide-poche et pendule en marbre noir.

Volumes : Œuvres de Voltaire, Molière, Balzac, Thiers (Consulat et Empire), Henri Martin, Dictionnaire de Littré, le tout relié, édition de luxe,

Victor Hugo, Jean-Jacques Rousseau, Augustin Thierry, les *Mille et une Nuits*, de Galland, Mémoires de Casanova et grande quantité de romans et comédies.

Salle à manger : buffet, dressoir, table à rallonges, six chaises, tabouret, fauteuil, crapaud, bergère, glace à biseaux, le tout en vieux chêne sculpté, et très-belle suspension.

Batterie de cuisine en cuivre, cuisinière, baignoire avec fourneau pour l'eau.

Bois de lit palissandre, sommiers, matelas, draps, armoire, glaces, lits de fer, petite table en érable à pliants, lavabo avec appareil d'eau de Loire, commode toilette, armoire à glace palissandre, fauteuils, chauffeuses, lit de milieu, armoire à glace en bois noir, secrétaire en marqueterie, commode style Empire en bois de roses.

Voitures, harnais, coffres, etc.

Sabres, carabine, fleurets, masques, et grande quantité d'autres bons objets.

La vente de la bibliothèque aura lieu le mercredi 3 mai 1882.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
(183) C^e MILLION.

A VENDRE
UNE USINE
A SAUMUR,
Avec Machine à vapeur verticale
Force 3 chevaux,
Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.
S'adresser au bureau du journal.

VENTE D'ARBRES
A VENDRE
102 pieds d'arbres, principalement chênes, sur la commune de Longué,
60 pieds de bouillards, fresnes, ormeaux, peupliers, aulnes et chênes, sur la commune de Villeberrier.
S'adresser à M. ANIS, commis-greffier au Tribunal civil, rue du Petit-Pré.
(238)

A VENDRE
pour 6,000 francs,
Un MATÉRIEL complet d'IMPRI-MERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13,000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

A LOUER
PRÉSENTMENT
Dans de bonnes conditions,
UNE JOLIE MAISON
Avec Jardin
Quai de Limoges, n° 11.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
DE SUITE
Pour cause de décès
UN FONDS DE BOULANGERIE
à Saumur.
Bonne clientèle.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANBUSE
51 et 53, rue Saint-Jean,
SAUMUR,
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)

AVIS
Le Directeur de la BLANCHISSE-RIE SAUMUROISE demande des apprentis pour le repassage à neuf.
(240)

DEMANDE D'EXPÉDITIONNAIRE.
M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, demande un expéditionnaire d'un certain âge, ayant quelques notions de comptabilité.

DEMANDE DE CLERC.
M^e CHARRIER, notaire à ARGENTON-CHATEAU, demande un Clerc ayant plusieurs années de stage.

A L'ABEILLE
Modes, Mercerie, Bonneterie.
Maison J. PÉRARE,
Rue Saint-Jean, 22.
On demande un JEUNE HOMME comme apprenti. (181)

COMPTABLE actif, travailleur, bonne écriture pour expéditionner, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.
S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

UN JEUNE HOMME, au courant des places de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.
S'adresser au bureau du journal.

J.-A. FRESCO
Chirurgien - Dentiste
de Londres,
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

VINS DE BORDEAUX
M. L. Vienne-Lazare, Propriétaire-Négociant, 67, 69, 71, rue Lagrange, à Bordeaux, offre ses vins en nature, payables à 60 jours, franco de port à la gare destinée par l'acheteur.
Vin de table rouge... 1879... 130 fr. (1876) Médoc... 1876... 210 fr. (1876)
Côtes de Bourg... 1878... 160 fr. (1876) 25 bout. St-Estève... 1874... 85 fr. (1876)
Cognac et Rhum de 1 fr. 20 le litre à 4 francs, en fûts de toutes contenances.
Vins fins en fûts et en bouteilles. — Envoi de prix-courants sur demande.
Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la retourner.
Ne faisons offre de représentation à toute personne sérieuse et honorable pour les localités où elle n'est pas déjà représentée.

A CÉDER, pour cause de santé, magasin de corsets. — Clientèle première ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Ménage.
S'adresser au bureau du journal.

LA NATIONALE
Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRANDVAUX
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE,
Ancienement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 184 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie	55,900,000
Arrérages payés aux Rentiers	169,888,574
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière	24,789,574

S'adresser pour les renseignements à :
Saumur, à M. CORNILLIARD ; à Angers, à M. PINKAU ; à Cholet, à M. MANCEAU ; à Lion-d'Angers, à M. MORILLON ; à Baugé, à M. PARSAN ; à Segré, à M. PARSAN ; à Beaufort-en-Vallée, à M. SARRAZIN.